

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 14 janvier 2026

Me Carolina Rinfret  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
500, boulevard René-Lévesque Ouest,  
5e étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4287-2024 phase 3 – Énergir – Demande d'approbation du plan  
d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif  
d'Énergir à compter du 1er octobre 2025/ PARTICIPATION DU ROEEÉ  
(N/D : 1001-161-3)**

Chère consœur,

Conformément à la lettre procédurale du 17 décembre dernier ([A-0109](#)), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEEÉ) confirme sa participation à la phase 3, volet B, du présent dossier.

Le ROEEÉ informe également la Régie qu'il ne participera pas au volet A du dossier.

Par ailleurs, en suivi de la lettre de la Régie du 6 janvier 2026 ([A-0110](#)), le ROEEÉ n'a pas de commentaires à formuler sur la demande d'Énergir relative à la fréquence et à l'échéancier de dépôt des études d'allocation du coût de service.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Me Rinfret, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin Gertler étude légale*

par : Gabrielle Champigny, avocate

c.c. (courriel seulement)  
Me Marie Lemay-Lachance et Me Philip Thibodeau, Énergir  
M. Jean-Pierre Finet, analyste externe du ROEEÉ  
Coordination du ROEEÉ